

Les services de soins infirmiers à domicile en Poitou-Charentes

En août 2011, les 36 SSIAD de la région Poitou-Charentes présentent une capacité de 4 100 places installées, principalement destinées aux personnes âgées. Seulement 3 % des places sont ouvertes aux personnes handicapées de moins de 60 ans ou atteintes de pathologies chroniques. Le taux d'équipement moyen régional de 21 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus est légèrement plus faible qu'en métropole. Au niveau départemental, la Charente apparaît la moins équipée de la région.

Près de la moitié des patients pris en charge sont très lourdement dépendants. Ils sont âgés de 83 ans en moyenne et 60 % sont des femmes.

Les SSIAD emploient plus de 1 000 salariés, soit 750 équivalents temps plein (ETP). Le personnel des SSIAD compte 77 % d'aides-soignants qui effectuent les soins d'hygiène de base (activités de nursing). Les infirmiers représentent à peine 9 % des effectifs. Ces derniers assurent principalement des tâches administratives et de coordination. Afin de compléter leur activité et de mieux satisfaire la demande, les SSIAD font intervenir plus de 700 infirmiers libéraux.

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) facilitent le maintien de la personne âgée ou handicapée dans son lieu de vie. Ils assurent, sur prescription médicale, des soins infirmiers et d'hygiène générale et contribuent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne. Ils ont pour but d'écourter certains séjours à l'hôpital et de faciliter le retour à domicile du patient, de différer une hospitalisation ou l'entrée dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées. Ils interviennent principalement auprès des personnes âgées malades et dépendantes de 60 ans et plus et des personnes adultes de moins de soixante ans atteintes de pathologies chroniques ou présentant un handicap.

Depuis 2002, la capacité des SSIAD augmente fortement et 97 % des places sont destinées aux personnes âgées.

Au 31 août 2011, le Poitou-Charentes recense 36 SSIAD dont 6 Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD) qui assurent à la fois les missions d'un SSIAD et celles d'un Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Cette étude porte sur les seules prestations de soins infirmiers à domicile. Par convention, nous parlerons de SSIAD pour désigner l'ensemble de ces services de soins. Ceux-ci comptent un peu plus de 4 100 places¹ dont 97 % sont destinées aux personnes âgées (figure 1). L'ensemble de ces places dites « installées » est intégralement financé par l'Assurance maladie.

Les SSIAD en Poitou-Charentes sont apparus dans les années 1980. Depuis, les capacités d'accueil ont régulièrement augmenté mais c'est entre 2002 et 2011, avec la mise en place de la politique d'aide au maintien à domicile, que la croissance a été la plus forte : + 76 % contre + 26 % entre 1990 et 2002 (figure 2). En effet, le plan vieillissement et solidarités 2004-2007 prévoyait la création de 17 000 places supplémentaires en France, le plan Solidarités grand âge 2007-2012 a fixé un objectif de création de 6 000 places chaque année au niveau national. Parallèlement, le champ d'intervention des SSIAD s'est étendu aux adultes présentant un handicap ou atteintes de maladies chroniques. En outre, le plan Alzheimer 2008-2012 prévoit la possibilité pour les SSIAD de recourir à de nouveaux professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Au 31 août 2011, 50 places sont autorisées dans les SSIAD de Poitou-Charentes pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, 40 sont installées.

¹ Les "places" correspondent au nombre de personnes pouvant être prises en charge simultanément par le SSIAD ou le SPASAD.

Le nombre de SSIAD et leur capacité varient selon les territoires, la majorité des SSIAD est gérée par des organismes privés à but non lucratif.

En Poitou-Charentes, le nombre moyen de places par SSIAD est relativement élevé (114 contre 50 en métropole). Mais les départements de la Charente et de la Vienne où seulement 7 services sont recensés (3 dans le premier département et 4 dans le second) concentrent à eux-seuls plus de 40 % de la capacité totale. Plus généralement dans la région, 6 services sur 36 ont une capacité d'accueil importante variant de 200 à plus de 600 places, mais près de la moitié des SSIAD compte entre 30 et 60 places.

La majorité des SSIAD (19) est gérée par des organismes privés à but non lucratif (associations, mutuelles), les 17

autres par des établissements publics (centres communaux d'action sociale pour la plupart, établissements sanitaires et médico-sociaux).

Selon leurs déclarations en 2009, 7 services sur 10 sont adossés le plus souvent à un service d'aide et d'accompagnement à domicile et/ou à un établissement médico-social pour personnes âgées ou handicapées, ce qui favorise la collaboration et la coordination entre professionnels du secteur sanitaire et médico-social.

Enfin la quasi-totalité des SSIAD participent à un réseau coordonné pour assurer une meilleure orientation du patient, tout en favorisant la continuité des soins. Il s'agit d'un réseau de gérontologie ou d'un Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour la majorité d'entre eux, d'un réseau de soins palliatifs pour un tiers (figure 3).

Avec moins de 19 places pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus, la Charente est le département le moins équipé de la région qui dispose, quant à elle, de 21 places contre 22 en France (figure 4).

Tous les bassins de vie de la région sont couverts par un SSIAD à l'exception de l'île de Ré où l'absence de ces services est compensée par une dotation en infirmiers libéraux plus forte qu'en moyenne (figure 5). En Charente-Maritime, là où le taux d'équipement en SSIAD est relativement faible, la densité en infirmiers libéraux est plus élevée (bassins de vie de Rochefort, Royan...) ; inversement les zones suréquipées en services sont moins bien dotées en infirmiers libéraux (bassins de vie de Jonzac, Pons). Cette corrélation ne se vérifie pas dans les autres départements.

Méthodologie

Les enquêtes auprès des Services de Soins Infirmiers A Domicile 2008-2009

La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES) a réalisé en **2009** une enquête exhaustive portant sur l'**exercice 2008** auprès des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et des services polyvalents d'aide et de soins à domicile (uniquement pour la partie soins). Elle a été adressée par voie postale auprès des directeurs de ces services. Le lancement de l'enquête a été effectué à partir du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS). Cette enquête a pour but d'actualiser les connaissances sur les modes de fonctionnement des SSIAD, leur activité, leur personnel et leur patientèle. L'enquête se compose de deux volets :

- Le premier décrit le fonctionnement du service au 31 décembre 2008
- Le second permet de décrire précisément l'activité sur une période de référence (du 6 au 19 octobre 2008 inclus)

Au 31 décembre 2008, parmi les 33 SSIAD de Poitou-Charentes, 2 885 personnes âgées de 60 ans ou plus ont été prises en charge ainsi que 180 personnes âgées de moins de 60 ans (handicapées ou atteintes de pathologies chroniques). Pendant la quinzaine de référence, 3 185 personnes ont bénéficié de services de soins infirmiers.

La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a lancé une autre enquête en **2010** auprès de l'ensemble des SSIAD. Cette enquête a pour but de préparer la réforme des modalités d'allocation des ressources aux SSIAD. Elle a été réalisée par internet et le lancement a été effectué à partir du Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS).

Cette enquête porte sur le questionnement de tous les SSIAD sur l'**exercice 2009** et se décompose en trois bordereaux :

- Le premier décrit les données relatives au service (données structure),
- Le deuxième contient les données sur les personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes, prises en charge
- Le troisième contient les données sur les personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap ou des pathologies et affections chroniques.

Une semaine de coupe devait être choisie par chaque SSIAD (du 12 octobre au 8 novembre 2009) reflétant au mieux son activité. Pendant la semaine de référence définie par les 36 SSIAD de la région, 3 450 personnes âgées ont été prises en charge dont 156 personnes handicapées.

Les informations présentées dans cet article sont issues de l'exploitation de ces deux enquêtes exhaustives. Le taux de participation pour la région Poitou-Charentes est de 100 %.

Les deux enquêtes sont complémentaires et les résultats sont comparables. Les personnes suivies en 2008 et 2009 ont le même profil : les proportions sont identiques au niveau du sexe, de l'âge ainsi que des GIR.

Figure 1 : Principales caractéristiques des SSIAD

	Nombre de structures	Nombre de places autorisées				Nombre de places installées			
		Personnes handicapées	Personnes âgées	Alzheimer	Total	Personnes handicapées	Personnes âgées	Alzheimer	Total
Charente	3	38	743	10	791	35	743	10	788
Charente-Maritime	11	51	1 514	20	1 585	51	1 514	20	1 585
Deux-Sèvres	18	26	838	10	874	26	823	0	849
Vienne	4	6	874	10	890	6	874	10	890
Poitou-Charentes	36	121	3 969	50	4 140	118	3 954	40	4 112

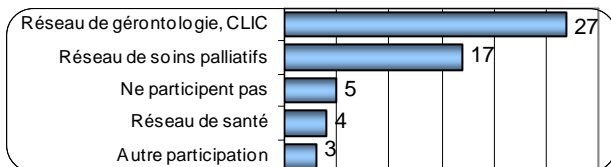
Champ : Poitou-Charentes
Sources : FINESS 31 août 2011, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 2 : Nombre de places installées de 1990 à 2011

	1990	1995	2000	2005	2010	2011
Charente	450	450	467	467	597	788
Charente-Maritime	603	662	718	973	1 437	1 585
Deux-Sèvres	295	349	467	446	745	849
Vienne	280	362	393	575	835	890
Poitou-Charentes	1 628	1 823	2 045	2 461	3 614	4 112

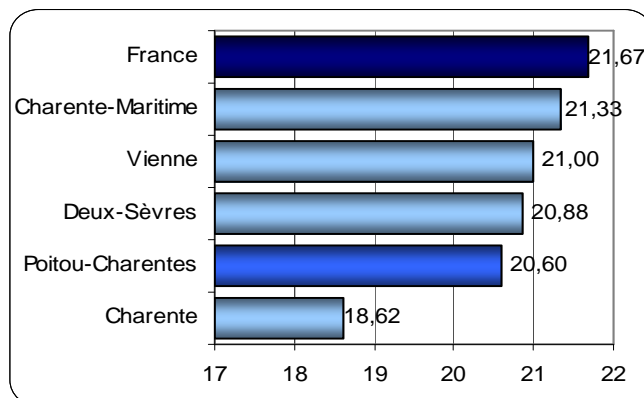
Champ : Poitou-Charentes
Sources FINESS 1990 à 2011, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 3 : Participation à un réseau coordonné (en nombre de SSIAD)



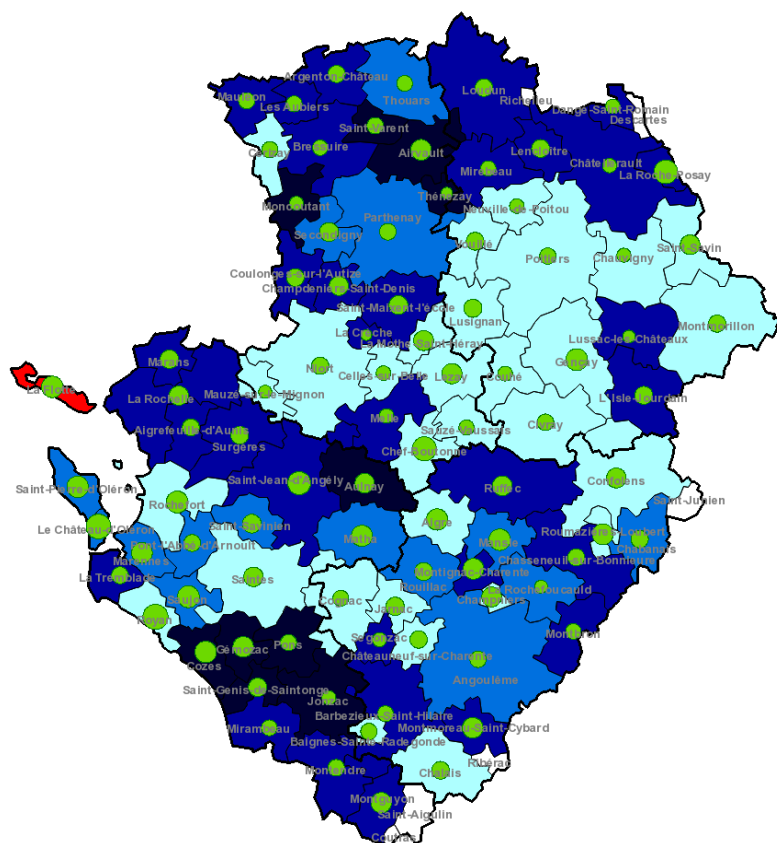
Champ : Poitou-Charentes
Sources : Enquête SSIAD 2008, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 4 : Taux d'équipement des SSIAD pour 1 000 personnes âgées de 75 ans ou plus



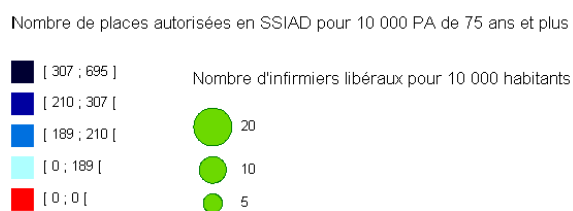
Champ : Poitou-Charentes
Sources : FINESS 31 août 2011, INSEE RP 2008, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 5 : Taux d'équipement en capacités SSIAD et densité d'infirmiers libéraux par bassin de vie



Les SSIAD interviennent sur des zones dont le découpage ne correspond pas nécessairement aux bassins de vie. A partir du nombre de places autorisées pour chaque zone, le nombre de places par commune a été estimé à partir d'un coefficient de pondération. Celui-ci correspond à la population âgée de 75 ans et plus de chaque commune rapportée à la population âgée de cette même tranche d'âge de la zone d'intervention. Ainsi, le nombre de places SSIAD autorisées a été estimé selon les bassins de vie.

Les zones blanches représentent les communes de la région appartenant à des bassins de vie extérieurs (bassins de vie de Coutras, Saint-Aigulin, Ribérac, Saint-Junien, Descartes, Richelieu). Ces zones ont été exclues de l'étude.



Champ : Poitou-Charentes
Sources : FINESS 31 août 2011, ADELI 2010, INSEE RP 2007, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Seulement 7 % des bénéficiaires des SSIAD sont des personnes handicapées.

Les SSIAD ont décrit l'ensemble des patients qui ont bénéficié des soins du service à domicile durant une semaine de référence reflétant au mieux leur activité (méthodologie). Durant cette semaine là en octobre 2009, 3 606 personnes ont été prises en charge dans la région.

Malgré l'élargissement du champ d'intervention des SSIAD aux personnes handicapées de moins de 60 ans, les personnes âgées restent les principaux bénéficiaires de ce dispositif. Les **personnes handicapées** ne représentent que 7 % de la patientèle (un peu plus de 150 bénéficiaires). Elles ont 48 ans en moyenne. C'est la classe des 50 à 59 ans qui est la plus représentée à hauteur de 54 % (figure 6). Les hommes sont sur représentés parmi les personnes handicapées âgées de moins de 40 ans (7 sur 10). A l'inverse, les femmes prédominent à partir de 40 ans (6 sur 10).

49 % des patients sont très lourdement dépendants, les personnes âgées ont 83 ans en moyenne, 6 sur 10 sont des femmes.

La moyenne d'âge des **personnes âgées** de 60 ans et plus qui constituent la grande majorité de la patientèle est de 83 ans. Plus de la moitié de ces bénéficiaires ont entre 80 à 89 ans (figure 7). La majorité des personnes prises en charge sont des femmes (près de 59 %) soit 1 973 femmes contre 1 385 hommes. La prédominance des femmes dans les SSIAD s'accroît avec l'âge, conformément à leur part dans l'ensemble de la population (figure 8).

Presque la totalité des patients pris en charge par les SSIAD sont en situation de perte d'autonomie sévère. Près de la moitié d'entre eux sont très lourdement dépendants au sens du Groupe Iso Ressources de la grille AGGIR2 : 49 % sont évalués en GIR 1 ou 2 (figure 9). En Charente, cette grande dépendance est particulièrement marquée et touche 58 % des patients.

La majorité des patients pris en charge par les SSIAD présente une déficience des membres supérieurs, 49 % souffrent des troubles du comportement ou de la communication, 37 % d'une incontinence urinaire et fécale à la fois (figure 11). 60 % des patients cumulent au moins deux déficiences

de ce type et 80 % évalués en GIR 1 en associant au moins quatre. La plupart des personnes âgées d'au moins 80 ans sont concernées par l'ensemble de ces déficiences. Une centaine de personnes bénéficient d'un accompagnement de fin de vie.

Selon une étude nationale de la Drees, les bénéficiaires des SSIAD constitueraient une population intermédiaire du point de vue de son degré de dépendance, entre les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie³ (APA) à domicile et les résidents en institutions⁴. Les SSIAD accueillent moins souvent de personnes lourdement dépendantes que les établissements. A contrario les personnes âgées suivies par les SSIAD sont plus lourdement dépendantes en moyenne que l'ensemble des bénéficiaires de l'APA à domicile (la plus grande partie des personnes âgées prises en charge par les SSIAD étant du fait de leur degré de dépendance éligible à l'APA à domicile).

En Poitou-Charentes, seulement 21 % des bénéficiaires de l'APA sont classés en GIR 1 ou 2 contre 49 % des patients pris en charge par les SSIAD ou vivant en institutions (figure 10). Dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les sujets les plus lourdement dépendants évalués en GIR 1 sont presque deux fois plus nombreux que ceux bénéficiant des services de soins à domicile, 7 fois plus que ceux bénéficiant de l'APA à domicile.

Pour un tiers des patients, le SSIAD est considéré comme "l'aidant principal" contrairement aux autres bénéficiaires de ces services dont les proches et l'entourage constituent un des piliers de leur maintien à domicile (figure 13). Hormis le SSIAD, une soixantaine de personnes ne bénéficie d'aucun autre soutien.

La prise en charge des patients intervient à la suite d'une hospitalisation (médecine, chirurgie, soins de suite et de réadaptation) dans environ 40 % des cas (figure 12). Les patients sortent plus rarement d'une hospitalisation à

domicile, d'une unité de soins de longue durée ou encore d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Le financement des SSIAD

La loi confie à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) la répartition équitable, sur l'ensemble du territoire, des enveloppes financières destinées aux établissements et services accueillant des personnes âgées dépendantes ou des personnes handicapées. Ces ressources correspondent à la fois aux crédits de l'assurance maladie et aux ressources propres de la CNSA.

La CNSA notifie ces enveloppes aux préfets qui fixent alors le montant des dotations globales et annuelles. Cette modalité de financement permet de doter la structure pour la prise en charge d'un nombre de personnes ayant besoin de soins, quelle que soit la charge en soins.

Sur la base des pièces justificatives produites par les services, les caisses départementales d'assurance maladie remboursent les services.

L'autorité qui a connaissance des enveloppes et qui fixe les tarifs (le préfet et l'ARS) est ainsi distincte de celle qui verse les crédits aux services (les caisses d'assurance maladie).

La tarification des SSIAD est unifiée même si les SSIAD intervenant auprès de personnes de 60 ou plus et auprès de personnes adultes de moins de 60 ans ont à gérer deux enveloppes distinctes pour chaque catégorie de bénéficiaires.

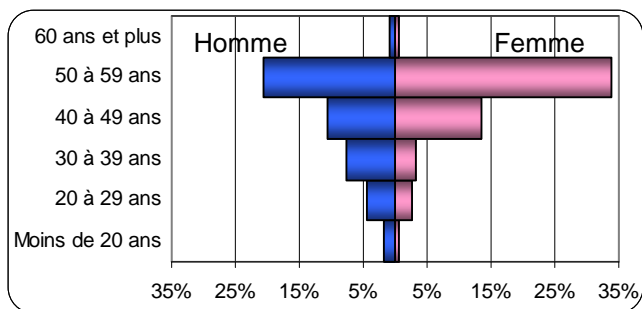
Le budget du SSIAD est censé couvrir l'ensemble des frais du service, la rémunération du personnel et les frais de fonctionnement (locaux, transport, administration du service).

² AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources) La grille AGGIR classe les personnes âgées en six niveaux de perte d'autonomie à partir d'une évaluation de leurs capacités à effectuer ou non les gestes de la vie quotidienne. Ces six niveaux, les Groupes Iso-Ressources (GIR), permettant de classer les personnes les plus dépendantes (GIR 1, GIR2), aux moyennement dépendantes (GIR 3, GIR 4), aux peu, voire aux non dépendantes (GIR 5, GIR 6).

³ L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est attribuée aux personnes âgées de 60 ans ou plus en perte d'autonomie évaluée à partir de la grille AGGIR (GIR 1 à GIR 4).

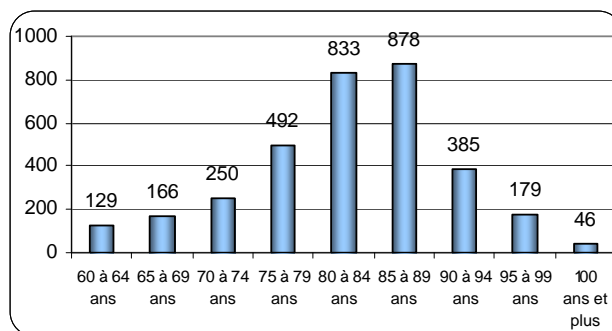
⁴ Hors logements-foyers

Figure 6 : Répartition des personnes handicapées des SSIAD



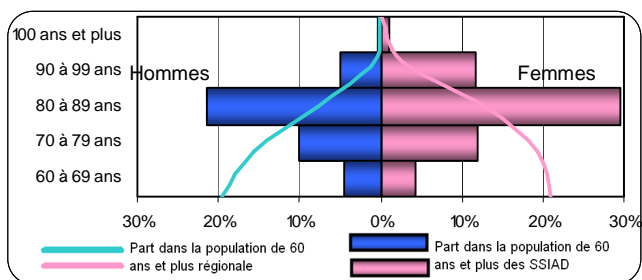
Champ : Poitou-Charentes, personnes handicapées
Sources : Enquête SSIAD 2009 (bénéficiaires suivis pendant la semaine de référence), exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 7 : Nombre de bénéficiaires par classe d'âge



Champ : Poitou-Charentes, personnes âgées de 60 ans et plus
Sources : Enquête SSIAD 2009 (bénéficiaires suivis pendant la semaine de référence), exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 8 : Répartition des personnes âgées des SSIAD et de la population âgée régionale



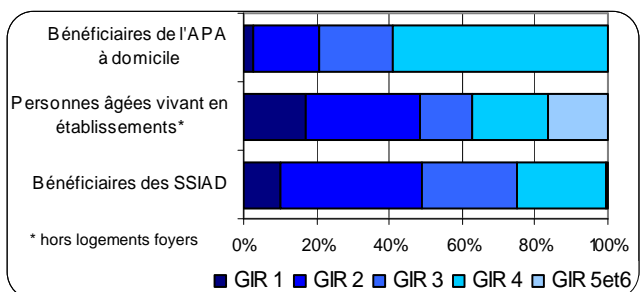
Champ : Poitou-Charentes, personnes âgées de 60 ans et plus
Sources : Enquête SSIAD 2009 (bénéficiaires suivis pendant la semaine de référence), INSEE RP 2008, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 9 : Répartition des bénéficiaires selon l'âge et le GIR (en %)

	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	GIR 5et6	Total
60 à 69 ans	5	42	27	25	1	100
70 à 79 ans	11	39	24	25	1	100
80 à 89 ans	10	38	28	25	1	100
90 à 99 ans	12	40	25	23	1	100
100 ans et plus	15	50	22	13	0	100
Total	10	39	26	24	1	100

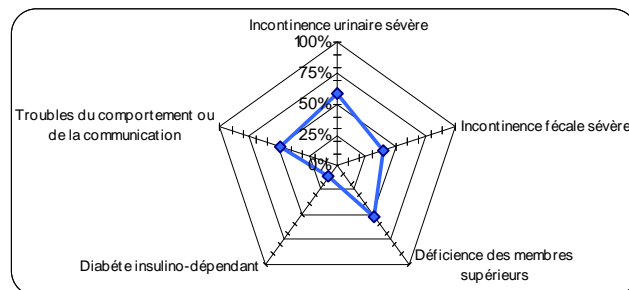
Champ : Poitou-Charentes, personnes âgées de 60 ans et plus
Sources : Enquête SSIAD 2009 (bénéficiaires suivis pendant la semaine de référence), exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 10 : Type de bénéficiaire et degré de dépendance



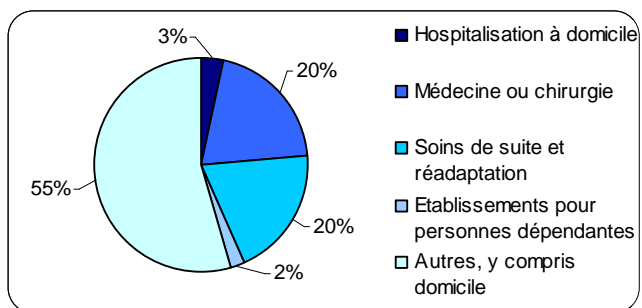
Champ : Poitou-Charentes, personnes âgées de 60 ans et plus
Sources : Enquêtes SSIAD 2009 (bénéficiaires suivis pendant la semaine de référence), EHPA 2008, Conseils Généraux au 31 décembre 2009, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 11 : Répartition des bénéficiaires selon certaines déficiences



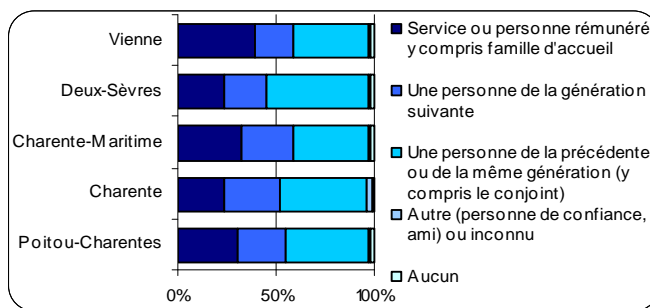
Champ : Poitou-Charentes, personnes âgées de 60 ans et plus
Sources : Enquête SSIAD 2009 (bénéficiaires suivis pendant la semaine de référence), exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 12 : Répartition des bénéficiaires selon leur provenance



Champ : Poitou-Charentes, personnes âgées de 60 ans et plus
Sources : Enquête SSIAD 2009 (bénéficiaires suivis pendant la semaine de référence), exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 13 : Répartition des bénéficiaires selon l'aidant principal



Champ : Poitou-Charentes, personnes âgées de 60 ans et plus
Sources : Enquête SSIAD 2009 (bénéficiaires suivis pendant la semaine de référence), exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Un quart des patients vivent seuls, la majorité des bénéficiaires sont suivis depuis plus de 6 mois.

L'enquête de l'année précédente menée par la Drees en 2009 (méthodologie) permet de recueillir des informations complémentaires sur le mode de vie et la durée de prise en charge des patients, le personnel employé par les SSIAD en 2008.

Pendant la période d'activité entre le 6 et le 19 octobre 2008, le profil des patients est comparable : le nombre de prises en charge et la structure de la population bénéficiaire sont identiques (âge, sexe), le degré de dépendance est analogue. Plus de la moitié des personnes prises en charge par les SSIAD vivent en couple ou avec une personne de la même génération (figure 14). Un quart des patients vit seul à son domicile.

Au cours de l'année 2008, les 33 SSIAD de la région ont enregistré quasiment autant d'entrées (6 025) que de sorties⁵ (6 074) (figure 16). Ainsi, le taux de rotation⁶ s'établit à 1,9 entrées ou sorties par place installée. C'est en Charente que l'on observe le taux le plus élevé (3,7), en Charente-Maritime le plus faible (1,2). Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces disparités : le taux d'équipement en services, le degré de dépendance et les conditions de vie des patients et probablement par voie de conséquence la durée de la prise en charge ou le nombre de demandes non satisfaites.

La majorité des bénéficiaires des SSIAD présents en fin d'année 2008 était traitée depuis plus de 6 mois. Environ un tiers était suivi⁷ depuis au moins un an et sans interruption temporaire de soins pour cause d'hospitalisation ou de vacances (figure 15). Au niveau départemental, la durée de suivi des bénéficiaires apparaît plus longue en Charente-Maritime : 65 % des patients sont suivis depuis plus de 6 mois. En revanche elle est plus faible en Charente et en Deux-Sèvres où respectivement 40 % et 35 % des patients sont suivis depuis moins de trois mois (28 % en Poitou-Charentes).

Certains services déclarent n'avoir pu satisfaire toutes les demandes de prise en charge en 2008 : 800 au total sur l'ensemble de la région, soit 23 % des effectifs présents (figure 17). La Charente-Maritime enregistre à elle seule plus de 500 demandes non satisfaites (45 % des effectifs présents), les Deux-Sèvres 140, la Vienne 150. Seuls les services de la Charente ont couvert l'ensemble des besoins. Depuis, la capacité régionale en places installées de SSIAD a augmenté de 16 % (soit près de 600 places supplémentaires entre fin 2008 et août 2011).

80 % des personnels sont des aides-soignants, 21 ETP pour 100 places installées.

Fin 2008, les SSIAD emploient environ 1 000 personnes (figure 18), soit 750 Equivalents Temps Plein (ETP).

Le personnel administratif représente 16 % des effectifs salariés en ETP. Pour plus de la moitié d'entre eux, il s'agit d'infirmiers coordonnateurs. L'autre moitié est constituée de directeurs, de responsables, de comptables, de secrétaires ou d'agents d'entretien.

Durant la quinzaine de référence (méthodologie), les infirmiers coordonnateurs ont consacré 56 % de leur activité aux tâches de coordination (accueil des patients et de leur entourage, évaluation des besoins en soins, coordination des salariés du service ou des conventionnés mais également avec d'autres services ou établissements sanitaires ou médico-sociaux) et 30 % aux tâches administratives (gestion administrative et financière, gestion des ressources humaines, participation aux différentes instances, relations avec l'autorité de contrôle et de tarification). Par conséquent, seulement 14 % de leur temps de travail ont été consacrés aux activités de soins.

Le personnel soignant salarié (hors infirmier coordonnateur) représente près de 84 % des ETP. Il est principalement constitué d'aides-soignants, à hauteur de 96 % des ETP.

Les aides-soignants travaillent sous la surveillance des infirmiers et ne sont autorisés à effectuer que des

actes de soins non techniques (soins de base ou relationnels). Les soins de base tiennent compte des habitudes de vie, des coutumes et valeurs de la personne soignée. Ils sont le plus souvent désignés par le terme de "nursing". Ils comprennent en particulier les soins d'hygiène et de confort.

Les infirmiers (hors coordonnateurs) représentent seulement 1 % du personnel soignant ETP. Le personnel soignant est également composé d'aides médicaux-psychologiques, de psychologues, d'ergothérapeutes, de psychomotriciens et de diététiciens qui représentent 3 % du personnel soignant ETP (figure 19).

Si l'on rapporte le nombre total d'heures de soins prodigués par les personnels salariés des SSIAD au nombre total de visites effectuées du 6 au 19 octobre 2008, la durée moyenne d'intervention par patient varie de 25 à 50 minutes, selon la lourdeur de la dépendance.

Le taux d'encadrement global est de 21 salariés ETP pour 100 places installées, en moyenne sur l'ensemble des SSIAD (en France, il est de 23). On compte 17 aides-soignants ETP pour 100 places installées, dans les SSIAD de Poitou-Charentes.

En Poitou-Charentes, la quasi-totalité des services intervient tous les jours de la semaine, y compris le samedi et le dimanche. Les horaires d'intervention du personnel soignant salarié couvrent en moyenne une durée de 8h chaque jour. Près de 90 % des SSIAD interrompent leur activité en fin de matinée (entre 11h30 et 13h15) et la reprennent à partir de 16h.

En plus des 1 000 salariés, environ 700 infirmiers libéraux effectuent des soins techniques en SSIAD.

Les SSIAD peuvent employer du personnel mais également recourir à des professionnels libéraux rémunérés à l'acte tels que les infirmiers pour l'essentiel mais aussi des pédicures podologues, pour assurer les interventions nécessaires à la prise en charge des patients (figure 20).

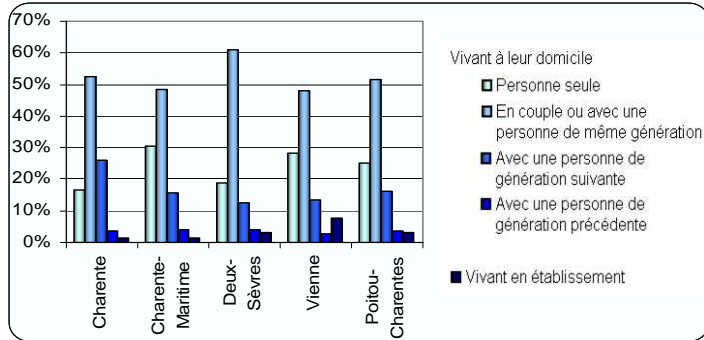
⁵ Une sortie est considérée dès lors qu'une personne interrompt temporairement la période de soins (pour cause d'hospitalisation, de vacances...).

⁶ Le taux de rotation est égal à la somme du taux d'entrée et du taux de sortie divisé par 2.
Le taux d'entrée est égal au nombre d'entrées rapporté au nombre de places installées début 2008.

Le taux de sortie est égal au nombre de sorties rapporté au nombre de places installées début 2008.

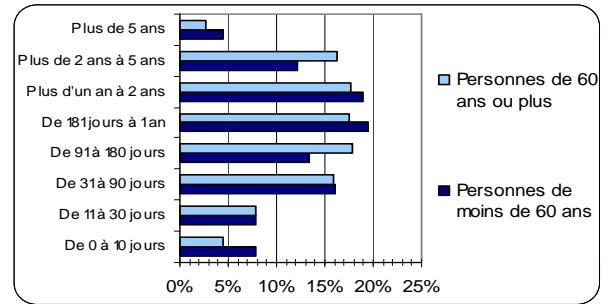
⁷ Il s'agit de la durée de suivi de la dernière prise en charge des personnes suivies au 31 décembre 2008. On ne tient pas compte de la durée des prises en charge antérieures après interruption temporaire de soins.

Figure 14 : Répartition des bénéficiaires selon leurs conditions de vie



Champ : Poitou-Charentes
Sources : Enquête SSIAD 2008 (bénéficiaires suivis pendant la quinzaine de référence), exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 15 : Durées de suivi des bénéficiaires



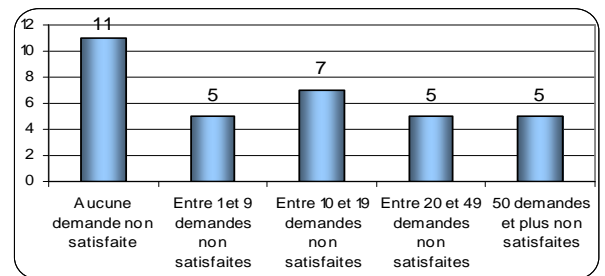
Champ : Poitou-Charentes
Sources : Enquête SSIAD 2008, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 16 : Entrées et sorties des bénéficiaires sur l'année 2008

		Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Entrées	Personnes de 60 ans et +	1 670	1 315	1 220	1 436	5 641
	Personnes de - de 60 ans	131	99	93	61	384
	Total des entrées	1 801	1 414	1 313	1 497	6 025
Sorties	Personnes de 60 ans et +	1 652	1 470	1 179	1 420	5 721
	Personnes de - de 60 ans	120	92	92	49	353
	Total des sorties	1 772	1 562	1 271	1 469	6 074
Soldes	Personnes de 60 ans et +	18	-155	41	16	-80
	Personnes de - de 60 ans	11	7	1	12	31
	Solde total	29	-148	42	28	-49

Champ : Poitou-Charentes
Sources : Enquête SSIAD 2008, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 17 : Nombre de SSIAD selon les demandes non satisfaites



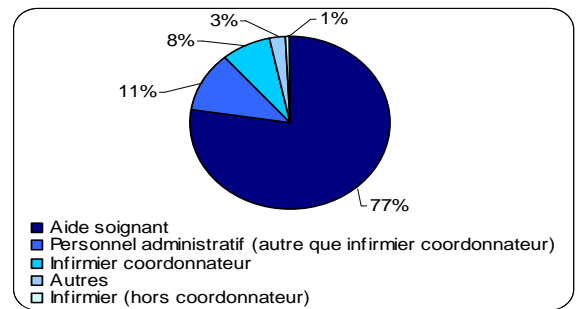
Champ : Poitou-Charentes
Sources : Enquête SSIAD 2008, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 18 : Répartition du personnel salarié des SSIAD

	Effectif	Equivalent Temps Plein (ETP)	Répartition (en ETP)	Taux d'encadrement (pour 100 places)
Personnel administratif	202	122	16%	3%
<i>dont infirmier coord</i>	83	68	9%	2%
Personnel soignant	836	632	84%	18%
<i>dont infirmier (hors coord)</i>	7	5	1%	0%
<i>dont aide-soignant</i>	801	605	80%	17%
Total général	1 038	754	100%	21%

Champ : Poitou-Charentes
Sources : Enquête SSIAD 2008, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 19 : Répartition du personnel selon la profession (en effectifs)



Champ : Poitou-Charentes
Sources : Enquête SSIAD 2008, exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA)

Figure 20 : Nombre moyen de visites par bénéficiaire du 6 au 19 octobre 2008

	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Poitou-Charentes
Infirmiers	1	2	6	1	2
Aides soignants et autres personnels salariés des SSIAD	12	7	14	15	10
Infirmiers libéraux et autres personnels libéraux	8	9	12	11	10
Ensemble des intervenants	9	7	12	11	9

Champ : Poitou-Charentes
Sources : Enquête SSIAD 2008 (bénéficiaires suivis pendant la quinzaine de référence), exploitation ARS Poitou-Charentes (COSA).
Les données ont été redressées pour 4 SSIAD.
On compte un bénéficiaire par catégorie de salarié et par type d'acte. Une intervention ayant nécessité la présence de deux professionnels est comptabilisée comme deux visites.

Aussi 2/3 des SSIAD ont signé une convention de partenariat et de coordination avec une autre entité juridique (78 % en France) : 52 % avec des infirmiers libéraux, 14 % avec une structure d'hospitalisation à domicile, 7 % avec un établissement de santé et 7 % avec des pédicures-podologues.

Pendant la quinzaine de référence, la plupart des SSIAD ont eu recours à des infirmiers d'un centre de soins, des infirmiers libéraux, à un degré moindre des pédicures ou podologues). Au total, 728 intervenants extérieurs ont été sollicités.

Ils ont procédé le plus souvent à des actes médicaux infirmiers (AMI), soins techniques que les aides-soignants ne sont pas autorisés à effectuer (96 %). Ils ont effectué très peu d'actes infirmiers de soins (AIS), soins d'hygiène et de confort (4%).

Au total, ces intervenants ont réalisé 27 % du total des visites effectuées aux patients des SSIAD de Poitou-Charentes (15 % en France).

Qu'il s'agisse du personnel salarié des SSIAD ou des professionnels libéraux ayant conventionné avec les services, les patients ont reçu en moyenne 9 visites pendant la période de référence entre le 6 et le 19 octobre 2008.

**Charlotte Simonneau
Sylvie Merlière**

Le fonctionnement des SSIAD

L'autorisation de créer un SSIAD est délivrée par le préfet de département. La création d'un SPASAD se concrétise quant à elle juridiquement par la signature d'un arrêté conjoint du préfet de département et du président du conseil général.

L'autorisation est accordée si le projet :

- est compatible avec les objectifs du Schéma Régional d'Organisation Médico-Sociale (SROMS) et du PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) ;
- satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement ;
- présente un coût de fonctionnement qui n'est pas hors de proportion avec le service rendu compte tenu des conditions de satisfaction des besoins, ou de l'activité et des coûts des services fournissant des prestations comparables ;
- présente un coût de fonctionnement en année pleine compatible avec la dotation limitative des crédits d'assurance maladie pour les personnes âgées fixée au regard de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) dans le cadre de la loi de financement de la Sécurité sociale.

L'autorisation détermine par ailleurs l'aire géographique dans laquelle le service intervient, et fixe le nombre de personnes susceptibles d'être prises simultanément en charge compte tenu des besoins dans l'aire d'intervention.

Le nombre de places autorisées fixé par arrêté préfectoral correspond donc à la prise en charge journalière maximale théorique du SSIAD : il peut être différent du nombre de places installées allouées au service.

Pour en savoir plus

- Etudes et résultats N°739, Les services de soins infirmiers à domicile en 2008, septembre 2010, DREES
- Etudes et résultats N° 350, Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et l'offre de soins infirmiers aux personnes âgées en 2002, novembre 2004, DREES
- Circulaire du 28 février 2005 relative aux conditions d'autorisation et de fonctionnement des services de soins infirmiers à domicile, Direction générale de l'action sociale

Pour toutes informations :

A.R.S. Poitou-Charentes

Cellule Observation, Statistiques, Analyses (COSA)

4, rue Micheline Ostermeyer - B. P. 20570 - 86021 POITIERS CEDEX

Tél. : 05.49.42.30.67

Email : ars-pch-statistiques@ars.sante.fr

Ce document est téléchargeable sur :

<http://www.ars.poitou-charentes.sante.fr/Publications.101695.0.html>

Directeur de publication : François-Emmanuel BLANC

Maquettiste : Aline Proux

Imprimeur : RBS86

Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2011 - N°ISSN : 2100-2444